

Vous disposez d'un compteur à budget?? Pensez à le recharger avant les fêtes?!

18/12/2019



Si vous disposez d'un compteur à budget, il faut le recharger en suffisance avant la période des fêtes. En effet, qui dit «fin d'année?» dit aussi jours fériés et commerces en congé. Or, durant les jours fériés, la fonction de «non-coupure?» ou «non déconnexion?» n'est pas active. Vous risquez donc d'être coupé si votre crédit s'épuise. Pour éviter ce désagrément, pensez, si possible, à recharger votre compteur à budget suffisamment. Pour plus d'informations sur la fonction de non-coupure, n'hésitez pas à consulter notre fiche «J'ai un compteur à budget, vais-je être coupé si mon solde s'épuise pendant un jour férié???»

Publié le 18 décembre 2019.